



T-ES(2022)05_fr

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

.....

Rapport

36^e réunion (à distance)

Lieu : plateforme KUDO

7 - 10 mars 2022

Élaboré par le Secrétariat du Comité de Lanzarote

Le Comité des Parties (ci-après « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 36^e réunion à distance sur la plateforme KUDO du 7 au 10 mars 2022. L'ordre du jour et la liste des participants figurent en Annexes I et IV.

1. Ouverture de la réunion

1. M^{me} CASTELLO-BRANCO, vice-présidente du Comité de Lanzarote, ouvre la réunion en souhaitant au nom du Comité un bon rétablissement à M^{me} DE CRAIM, la présidente, absente pour raisons de santé.

2. Avant de passer au premier point à l'ordre du jour, elle donne la parole à M. SCHOKKENBROEK, directeur au Conseil de l'Europe, qui explique les conséquences de la décision prise le 25 février 2022 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de suspendre la Fédération de Russie de ses droits de représentation au sein du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire en raison de l'attaque armée qu'elle a lancée contre l'Ukraine. M. Schokkenbroek indique que cette suspension n'affecte pas la qualité de partie contractante de la Fédération de Russie aux conventions – comme la Convention de Lanzarote – conclues dans le cadre du Conseil de l'Europe sans réserve de ratification. Il souligne néanmoins que les questions relatives aux modalités de participation de la Fédération de Russie aux travaux des organes mis en place au titre de ces conventions n'ont pas encore été examinées.

3. M^{me} ILCHUK (Ukraine) attire l'attention du Comité sur la situation dans son pays. Elle parle en particulier des risques accrus que les attaques armées font peser sur les droits des enfants en général, et plus spécifiquement sur la sécurité et la protection contre la violence, y compris contre l'exploitation et les abus sexuels. Elle évoque également la situation très préoccupante des enfants qui sont contraints de fuir le pays.

4. Pour donner suite à son intervention, le Comité de Lanzarote décide, au cours de la réunion, d'adopter une [déclaration sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels suite à l'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine](#) (voir Annexe II), qui rappelle la pertinence des conclusions du cycle de suivi urgent du Comité dans le contexte actuel. Après les discussions et l'adoption de ce texte, M^{me} ILCHUK demande à lire une déclaration des autorités de son pays, en formulant le souhait qu'elle soit annexée au présent rapport de réunion, ce que le Comité accepte (voir Annexe III).

1.1. Adoption de la liste des décisions de la 35^e réunion

5. La vice-présidente rappelle qu'il n'a pas été possible comme le veut la pratique habituelle d'adopter la liste des décisions à la clôture de la 35^e réunion et qu'il a par conséquent été décidé de le faire par procédure écrite. La liste des décisions est considérée comme adoptée si aucun commentaire de fond n'est reçu dans un délai d'une semaine ; dans le cas contraire, l'adoption doit avoir lieu lors de l'ouverture de la réunion

s suivante. La Fédération de Russie ayant formulé un commentaire de fond, la liste n'a pas été adoptée par procédure écrite. Le Bureau s'est réuni les 13 et 14 décembre 2021 et a décidé que le commentaire de la Fédération de Russie pourrait être inclus dans un rapport de réunion. Il a donc demandé au Secrétariat d'élaborer une liste succincte (contenant uniquement les décisions proprement dites) et d'intégrer à un rapport de réunion le reste des éléments figurant dans la liste plus longue ayant été diffusée, ainsi que le point soulevé par la Fédération de Russie. Le 26 janvier 2022, le Secrétariat a transmis ces deux documents aux membres du Comité de Lanzarote, en indiquant que la liste des décisions serait adoptée au début de la 36^e réunion et que le Bureau avait estimé que le projet de rapport de réunion rendait compte des discussions et ne nécessitait pas d'examen supplémentaire.

6. La vice-présidente retrace le processus ci-dessus au cours de la présente réunion et le Secrétariat lit le projet de liste des décisions. Le Comité de Lanzarote adopte la [liste des décisions de sa 35^e réunion](#). Cette liste et le 35^e rapport de réunion sont disponibles sur le [site internet du Comité](#).

1.3. État des ratifications/adhésions à la Convention de Lanzarote

7. M^{me} SCAPPUCCI, secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote, informe le Comité qu'elle a rencontré le 14 décembre 2021 le directeur du Bureau des traités du ministère israélien des Affaires étrangères pour répondre à quelques questions sur la Convention de Lanzarote et sur le souhait exprimé par Israël de devenir partie à celle-ci. Un processus de réflexion en vue d'une éventuelle adhésion est donc en cours.

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

Procédure d'évaluation

2.1. « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants »

2.1.1. Examen de la dernière section du chapitre sur les cadres juridiques du projet de rapport de mise en œuvre du 2^e cycle de suivi (document T-ES(2022)02, voir paragraphes 86-109) concernant l'« extorsion sexuelle sur des enfants impliquant des images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants »

8. Le Comité de Lanzarote procède à un dernier examen approfondi de la section du chapitre sur les cadres juridiques consacrée à l'« extorsion sexuelle sur des enfants impliquant des images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants » (document T-ES(2022)02, voir paragraphes 86-109) et convient de quelques modifications à apporter à cette section.

2.1.2. Examen des derniers amendements éventuels au projet de rapport de mise en œuvre soumis avant le 17 février 2022

9. Le Comité passe ensuite en revue les points restés en suspens dans les divers chapitres du projet de rapport de mise en œuvre et convient de plusieurs modifications à apporter au texte.

2.1.3. Adoption du rapport de mise en œuvre du 2^e cycle de suivi

10. Le Comité de Lanzarote adopte le rapport de mise en œuvre de son 2^e cycle de suivi le jeudi 10 mars 2022 et note qu'il sera mis en ligne en anglais et en français après de dernières modifications éditoriales d'ordre linguistique.

Procédure de conformité

2.2. « Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels » : procédure de conformité concernant le rapport spécial du Comité de Lanzarote

2.2.1. Examen des projets de rapports de conformité suivants en vue de leur adoption :

- R7 sur les mécanismes de collecte de données (document T-ES(2021)25) ;
- R11 sur la protection des enfants victimes (document T-ES(2021)27) ;
- R13 sur la coordination et la collaboration des divers acteurs (document T-ES(2021)23) ;
- R31 sur des procédures adaptées aux enfants (document T-ES(2021)28) ;
- R37 sur une approche coordonnée entre les diverses instances responsables (document T-ES(2021)24).

11. Le Comité examine attentivement ces cinq rapports de conformité, qu'il adopte après avoir décidé de quelques modifications à y apporter. L'adoption de ces rapports conclut la procédure de conformité concernant le rapport spécial du Comité intitulé « Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels ». Les 10 rapports de conformité évaluant les suites données par les Parties aux recommandations considérant qu'elles devraient mettre en œuvre la Convention sont disponibles sur le [site internet du Comité](#), de même que le rapport évaluant les suites données par les Parties aux cinq recommandations les exhortant à mettre en œuvre la Convention (adopté par le Comité le 6 juin 2019).

3. Échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

3.1. Informations sur la prochaine conférence à haut niveau de lancement de la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027) « Au-delà de l'horizon : une nouvelle ère pour les droits de l'enfant » (Rome, 7-8 avril 2022)

12. M^{me} JENSDÓTTIR, coordinatrice des droits des enfants au Conseil de l'Europe,

informe le Comité que la nouvelle [Stratégie pour les droits de l'enfant \(2022-2027\)](#) du Conseil de l'Europe a été adoptée par le Comité des Ministres le 23 février 2022. Cette stratégie porte sur six domaines prioritaires visant à garantir les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant :

1. Une vie sans violence pour tous les enfants
2. L'égalité des chances et l'inclusion sociale pour tous les enfants
3. L'accès aux technologies et leur utilisation sûre pour tous les enfants
4. Une justice adaptée aux besoins de tous les enfants
5. Donner la parole à chaque enfant
6. Les droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence

13. Le Comité est informé que la stratégie sera lancée lors d'une conférence à haut niveau intitulée « Au-delà de l'horizon : une nouvelle ère pour les droits de l'enfant », co-organisée par le Conseil de l'Europe et la Présidence italienne du Comité des Ministres, qui se tiendra à Rome les 7 et 8 avril 2022. Les représentants à haut niveau des États membres et d'autres organisations internationales auront ainsi l'occasion d'exprimer leur engagement en faveur de la stratégie et de présenter la façon dont ils envisagent la mise en œuvre des droits de l'enfant ces six prochaines années. Des médiateurs, des représentants de la société civile, des experts internationaux des droits des enfants, ainsi que plusieurs jeunes délégués originaires de différents États membres du Conseil de l'Europe qui ont déjà contribué à la préparation de la Stratégie prendront également part à cette conférence.

14. Il est souligné que la conférence comprendra une session thématique consacrée à « *La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne* », pendant laquelle M^{me} CASTELLO-BRANCO, vice-présidente du Comité de Lanzarote, présentera les principales conclusions du rapport de suivi adopté durant la présente réunion.

3.2. Débriefings des membres du Comité de Lanzarote ayant participé à des réunions d'organes du Conseil de l'Europe pour le compte du Comité de Lanzarote

– Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) et ses organes subordonnés

15. M^{me} LAMBRECHT-FEIGL (co-secrétaire du CDENF) informe le Comité de Lanzarote que le Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE) prépare un projet de recommandation sur les mécanismes de signalement de la violence à l'égard des enfants.

16. Elle rend également compte au Comité de l'état d'avancement des activités du Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans les situations de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE) et des travaux en cours concernant les droits des enfants et la participation des enfants aux processus décisionnels dans le domaine biomédical, conjointement avec le Comité directeur pour les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO).

3.3. Participation de représentants du Comité de Lanzarote à des événements extérieurs

17. M. POUTIERS (secrétaire du Comité de Lanzarote) informe le Comité qu'il a participé à la 12^e édition du Forum européen de bioéthique, à Strasbourg, et a fait une présentation le 5 février 2022 lors d'un atelier de discussion sur le thème « Le tabou de l'inceste est-il tombé ? Parlons-en ! ». La vidéo de l'atelier est disponible sur le [site internet du Forum](#).

3.4. Présentation du projet #ReDirection de [Protect Children Finland](#)

18. M^{me} OVASKA (juriste au sein de Protect Children Finland) présente le [projet #ReDirection](#) mené par son organisation de septembre 2020 à septembre 2021 concernant les utilisateurs de matériels d'abus sexuels sur enfant sur le dark web, qui avait pour objectif de mieux comprendre les pensées des personnes qui consultent le dark web, afin de mieux protéger les enfants. Elle indique que plus de 16 000 utilisateurs ont répondu à un sondage leur étant adressé (disponible en 17 langues). Les conclusions tirées du projet ont été publiées dans un [rapport](#) et un [article](#) révisé par des pairs. Une des données clés est que 42 % des répondants ont indiqué avoir recherché un contact direct avec des enfants par le biais de plateformes en ligne après avoir consulté sur internet des matériels d'abus sexuels sur enfant. Le programme de ReDirection visant à « s'aider soi-même », mis en place à l'issue de ces recherches, dispense actuellement une formation anonyme en anglais et en espagnol à environ 9 000 utilisateurs. La formation fournit également des informations sur les programmes en face à face disponibles pour les auteurs d'infraction. Ce programme est en cours de traduction en norvégien, en finnois et en russe.

19. La vice-présidente félicite M^{me} OVASKA pour l'approche extrêmement intéressante adoptée pour ce projet qui ouvre des perspectives encourageantes.

3.5. Présentation du rapport d'ECPAT et de WeProtect Global Alliance sur l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants en ligne : perspectives de survivants (["Child sexual exploitation and abuse online: Survivors' Perspectives"](#))

20. M^{me} BUCHOWSKA (ECPAT International) présente le [projet](#) conjoint "Voices of survivors of child sexual exploitation" réalisé par ECPAT International et WeProtect Global Alliance, qui a été mis en œuvre dans différents pays d'Europe orientale ([Albanie](#), [Bosnie-Herzégovine](#) et [République de Moldova](#)) et d'Amérique latine ([Colombie](#), [Mexique](#), [Pérou](#)) pour faire entendre la voix de survivants d'exploitation et d'abus sexuels en ligne.

21. M^{me} BUCHOWSKA explique que le projet inclut les opinions et les expériences de survivants, mais aussi des professionnels qui travaillent directement avec eux. Au total, 42 survivants âgés de 18 à 23 ans et 413 travailleurs sociaux de première ligne qui apportent une aide directe aux survivants y ont contribué. Les conclusions comportent des informations sur le genre des enfants, l'évolution de l'accompagnement des enfants

victimes d'exploitation et d'abus sexuels, les mécanismes de signalement et les difficultés éprouvées par les survivants. Une [vidéo](#) est diffusée pour compléter la présentation. ECPAT International prévoit d'étendre ses recherches à d'autres pays européens (voir le rapport complet "[Child sexual exploitation and abuse online: Survivors' Perspectives](#)").

3.6. Informations sur l'appel des survivants au Chancelier allemand Scholz et aux chefs d'État et de gouvernement du G7 pour mener une action visant à mettre fin à la violence sexuelle dans l'enfance ([Survivors' call on German Chancellor Scholz & G7 Heads of State and Government to lead action to end childhood sexual violence](#))

22. M^{me} SCAPPUCCI apporte des informations sur un mouvement mondial créé récemment, le [Brave Movement](#), qui rassemble des survivants du monde entier ayant fait l'objet d'exploitation et d'abus sexuels pendant leur enfance et qui est soutenu par des « alliés ». Elle explique qu'il prépare un Sommet mondial des survivants ([Global Survivor's Summit](#)), prévu le 27 avril 2022, et qu'il entend présenter une déclaration visant à mettre fin à la violence sexuelle dans l'enfance à titre de contribution au Sommet du G7 en juin. M^{me} SCAPPUCCI rappelle qu'à la suite du [1^{er} Forum mondial des survivants](#) organisé par ECPAT, qui s'était tenu au Conseil de l'Europe à l'occasion de la [2^e édition de la Journée européenne \(2016\)](#), le Comité de Lanzarote s'était engagé à trouver des moyens d'intégrer les perspectives des survivants dans ses travaux. Elle mentionne ainsi les occasions où cela a été fait dans le passé et suggère que le Comité envisage de demander à un représentant du Brave Movement de participer à l'une de ses prochaines réunions.

23. Le Comité de Lanzarote salue cette nouvelle initiative qui rassemble des survivants. Il décide d'inviter le Brave Movement à présenter ses travaux lors d'une prochaine réunion et de lui proposer d'envisager de demander le statut d'observateur auprès du Comité de Lanzarote.

4. Projets de coopération du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

4.1. État d'avancement des projets en cours

24. M^{me} GASPARYAN et M^{me} BUREL (Responsables principales de projets au sein de la Division des droits des enfants) informent le Comité de Lanzarote de l'état d'avancement des différents [projets de coopération](#) en matière de droits des enfants en lien avec la protection des enfants contre la violence. Elles soulignent que le projet de [Barnahus en Slovaquie](#) touche à sa fin, les locaux devant être officiellement inaugurés en mai. Pour le projet de [Barnahus en Finlande](#), le plan d'action de Lanzarote sera lancé en avril.

4.2. Informations sur les projets à venir

25. M^{me} GASPARYAN et M^{me} BUREL indiquent que les projets en Ukraine et en Moldova ont dû être adaptés en raison de l'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et de ses conséquences sur les pays voisins. Enfin, elles informent le

Comité de Lanzarote que le Conseil de l'Europe s'est vu confier deux nouveaux projets de Barnahus, en Espagne et en Irlande.

26. M^{me} SCAPPUCCI rappelle que d'autres projets de coopération du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, ainsi que des activités de renforcement des capacités, pourraient être réalisés si le Conseil de l'Europe recevait des contributions volontaires spécifiques à cette fin.

4.3. État des lieux concernant la contribution volontaire consacrée au « projet de mécanisme de suivi de la Convention de Lanzarote »

27. M. POUTIERS explique que la plupart des financements des activités du Comité de Lanzarote proviennent du budget ordinaire du Conseil de l'Europe. Cependant, il est également possible de financer les travaux du Comité au moyen de contributions volontaires, c'est-à-dire de sommes versées volontairement par des États membres du Conseil de l'Europe pour soutenir des domaines de travail spécifiques de l'Organisation. Pour ce qui est des travaux liés à la Convention de Lanzarote, un projet a été lancé il y a deux ans, le « projet de mécanisme de suivi de la Convention de Lanzarote », pour appeler les États membres à effectuer des contributions volontaires afin de renforcer les travaux de suivi du Comité. La Belgique et l'Irlande ont apporté des contributions dans ce cadre, qui ont permis de financer des contrats temporaires pour recruter du personnel afin d'aider le Secrétariat du Comité de Lanzarote à mener à bien les tâches toujours plus nombreuses jugées pertinentes par le Comité.

28. M. POUTIERS souligne qu'il ne reste plus beaucoup de fonds disponibles pour le projet susmentionné, ce qui compromet la possibilité de mener de nouvelles activités (par exemple l'élaboration de profils/synthèses sur les pays et de fiches d'information utiles pour sensibiliser aux conclusions du suivi). Il invite donc les membres du Comité de Lanzarote à réfléchir, avec les autorités de leur pays, à la possibilité d'effectuer une contribution volontaire pour continuer à soutenir le Secrétariat du Comité.

5. Questions procédurales

5.1. Poursuite de l'examen des amendements suggérés au Règlement intérieur du Comité (document T-ES(2021)35 rév.)

29. Le Comité de Lanzarote poursuit l'examen des amendements au Règlement intérieur préparés par M^{me} CASTELLO-BRANCO (Portugal) et M^{me} DOURTHE (France). Outre les points déjà décidés lors de sa 35^e réunion (30 novembre-3 décembre 2021), il convient des modifications suivantes :

- à la Règle 7 (Lieu des réunions) :
 - au premier paragraphe, le mot « normalement » est remplacé par les mots « en règle générale » ;
 - un nouveau paragraphe 3 est ajouté : « Si nécessaire, les réunions du Comité de Lanzarote peuvent avoir lieu par visioconférence ou de façon

hybride, dans des conditions permettant d'assurer la confidentialité des échanges ainsi que l'interprétariat dans les langues officielles du Conseil de l'Europe » ;

- à la Règle 10 (Documents, listes de décisions et rapports de réunion), le texte suivant est ajouté au paragraphe 7 : « À ce titre, les outils de visioconférence peuvent notamment être utilisés comme indiqué à la règle 7§3. » ;
- à la Règle 18 (Votes), un nouveau paragraphe 6 est ajouté pour préciser ce qui suit : « Les opérations de vote peuvent avoir lieu en ligne dès lors que ce vote a lieu dans des conditions permettant sa confidentialité. » ;
- à la Règle 20 (Auditions), il est convenu d'ajouter plusieurs nouveaux paragraphes et le texte complet est maintenant le suivant :
 1. Le/la président(e), le Bureau ou le Comité de Lanzarote peut décider, dans la limite des crédits budgétaires, d'organiser des auditions avec des experts et d'autres personnes qualifiées, notamment issues de la société civile, susceptibles de contribuer aux travaux du Comité de Lanzarote.
 2. Ces auditions peuvent également permettre de faire contribuer les enfants en recueillant leur opinion sur les thèmes qui font l'objet du cycle de suivi du Comité.
 3. Ces auditions des enfants menées conformément au paragraphe 2 doivent :
 - respecter l'équilibre géographique des Parties au Comité de Lanzarote ;
 - être basées sur une participation volontaire des enfants et s'appliquer sans discrimination aucune pour des motifs comme la race, l'appartenance ethnique, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, le handicap, la naissance, l'orientation sexuelle ou toute autre situation.

30. Le Comité de Lanzarote décide d'examiner tout autre amendement éventuel à son règlement intérieur pendant sa 37^e réunion (29 juin-1^{er} juillet 2022).

5.2. Échange de vues sur les suggestions formulées par les organisations de la société civile pour renforcer la coopération avec le Comité de Lanzarote, telles qu'elles sont présentées dans leur rapport « Contribution à la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote et la collaboration avec le Comité de Lanzarote vues sous l'angle de la société civile »

31. M^{me} CASTELLO-BRANCO (vice-présidente du Comité de Lanzarote) rappelle quelques-unes des idées principales figurant dans le rapport « Contribution à la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote et la collaboration avec le Comité de Lanzarote vues sous l'angle de la société civile », qui a été présenté lors de la 35^e réunion du Comité de Lanzarote.

32. Elle indique que le rapport :

- rappelle que la Convention de Lanzarote prévoit une collaboration avec les organisations de la société civile (OSC) par le biais de la coopération, de l'éducation dispensée aux enfants, du renforcement des capacités, de la collaboration avec le Comité de Lanzarote, notamment dans le cadre de la procédure de conformité, de la mise en œuvre de politiques ainsi que de l'assistance et du soutien aux victimes ;
- souligne certains aspects fondamentaux du travail mené par les OSC pour faire progresser la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote, y compris en essayant de faire évoluer l'arsenal législatif national, et d'autres domaines pouvant être plus approfondis ;
- met en évidence la nécessité de clarifier les rôles et les responsabilités des OSC ayant le statut d'observateur auprès du Comité de Lanzarote ; et
- met en évidence la nécessité de convenir des moyens permettant de renforcer la collaboration entre le Comité de Lanzarote et les OSC.

33. Le Comité de Lanzarote examine la version finale de ce rapport et charge son Bureau et la représentante d'ECPAT qui a coordonné la préparation du rapport de convenir d'une première série de mesures concrètes (éventuellement d'un programme de travail) pour renforcer la coopération de la société civile avec le Comité de Lanzarote, pour examen lors d'une réunion ultérieure.

5.3. Informations sur la préparation des profils de pays pilotes, présentation d'un modèle et échange de vues sur la voie à suivre

34. M^{me} GUERREIRO (Secrétariat du Comité de Lanzarote) donne une vue d'ensemble des progrès accomplis dans la préparation des profils de pays pilotes, y compris du modèle disponible, que le Comité de Lanzarote pourrait envisager d'utiliser comme outil de sensibilisation.

35. Elle explique que les profils de pays sont destinés à faciliter la sensibilisation des lecteurs en leur fournissant des informations sur le cadre réglementaire national et sur la mise en œuvre de la Convention, tirées en particulier des conclusions du suivi, et des exemples de mesures, d'initiatives et d'autres avancées liées à la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et à la prévention des phénomènes connexes. Elle présente également la structure et le processus d'élaboration, ainsi que la manière dont le Comité de Lanzarote peut collaborer avec son Secrétariat pour préparer un profil de pays pour chacune de ses 48 Parties. Les membres italien et portugais du Comité de Lanzarote partagent ensuite leur expérience sur leur contribution aux deux premiers profils de pays pilotes, et disent juger cet outil très utile pour le Comité de Lanzarote.

36. Le Comité de Lanzarote tient un échange de vues sur la possibilité d'élaborer des profils de pays pour toutes les Parties et discute des points suivants :

- le Comité de Lanzarote se félicite de cette initiative et souligne qu'elle constituerait un outil très utile et intéressant ;
- le Comité de Lanzarote évoque la nécessité d'accroître les financements pour cet exercice afin d'assurer une préparation plus rapide des profils de pays couvrant la totalité des 48 Parties à la Convention de Lanzarote. Il est souligné qu'il faudrait également envisager et adopter un processus visant à mettre à jour les profils de pays ;
- la nécessité de tenir compte du [modèle de réponse nationale de WeProtect](#) lors de l'élaboration des profils de pays est mentionnée.

37. Le Comité de Lanzarote convient de continuer à tester l'élaboration de profils de pays et demande au Secrétariat de préparer deux ou trois profils de pays pilotes supplémentaires afin d'affiner le processus pilote actuel, en vue de les présenter lors de la 37^e réunion du Comité de Lanzarote (29 juin-1^{er} juillet 2022), ainsi qu'un calendrier de travail et des informations sur les ressources nécessaires pour élaborer les 48 profils de pays. Il invite aussi les Parties souhaitant devenir des pays pilotes à en informer dès que possible le Secrétariat (lanzarote.committee@coe.int).

5.4. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion

38. À la fin de la réunion, le Comité de Lanzarote adopte la [liste des décisions](#).

6. Questions diverses

Projet de règlement de l'Union européenne sur les abus sexuels sur enfants

39. Alors qu'il était prévu dans le projet d'ordre du jour initial de la réunion que la Commission européenne présente la proposition de nouveau Règlement de l'Union européenne sur les abus sexuels sur enfants, portant en particulier sur la détection de l'exploitation et des abus sexuels concernant des enfants en ligne, cette présentation a dû être reportée, la proposition n'ayant pas encore été adoptée.

40. Le Secrétariat organisera cette présentation en temps utile, lorsque la proposition de Règlement sera disponible.

* * *

41. Le Comité de Lanzarote note que ses prochaines réunions sont prévues comme suit :

- 37^e réunion, 29 juin-1^{er} juillet 2022 (Strasbourg/hybride)
- 38^e réunion, 29 novembre-2 décembre 2022 (Strasbourg/hybride, à confirmer)

Annexe I

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion

- 1.2. Adoption de la liste des décisions de la 35^{ème} réunion
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour de la 36^{ème} réunion
- 1.3. État des ratifications/adhésions à la Convention de Lanzarote

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

Procédure d'évaluation

- 2.1. « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants »
 - 2.1.1. Examen de la dernière section du chapitre sur les cadres juridiques du projet de rapport de mise en œuvre du 2^e cycle de suivi (document T-ES(2022)02, voir paras 86-109) concernant l'« Extorsion sexuelle sur des enfants impliquant des images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants »
 - 2.1.2. Examen des derniers amendements éventuels au projet de rapport de mise en œuvre soumis avant le 17 février 2022
 - 2.1.3. Adoption du rapport de mise en œuvre du 2^e cycle de suivi

Procédure de conformité

- 2.2. « Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels » : procédure de conformité concernant le rapport spécial du Comité de Lanzarote
 - 2.2.1. Examen des projets de rapports de conformité suivants en vue de leur adoption :
 - R7 sur les mécanismes de collecte de données (document T-ES(2021)25)
 - R11 sur la protection des enfants victimes (document T-ES(2021)27)
 - R13 sur la coordination et la collaboration des divers acteurs (document T-ES(2021)23)
 - R31 sur des procédures adaptées aux enfants (document T-ES(2021)28)
 - R37 sur une approche coordonnée entre les diverses instances responsables (document T-ES(2021)24)

3. Échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

- 3.1. Informations sur la prochaine conférence à haut niveau de lancement de la nouvelle stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027) « Au-delà de l'horizon : une nouvelle ère pour les droits de l'enfant » (Rome, 7-8 avril 2022)
- 3.2. Débriefings des membres du Comité de Lanzarote ayant participé à des réunions d'organes du Conseil de l'Europe au nom du Comité de Lanzarote :
 - Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) et ses organes subordonnés
 - Autres instances
- 3.3. Participation de représentants du Comité de Lanzarote à des événements extérieurs
- 3.4. Présentation du projet #ReDirection de [Protect Children Finland](#)
- 3.5. Présentation du rapport d'ECPAT et de WeProtect « L'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne : perspectives de survivants » ("[Child sexual exploitation and abuse online: Survivors' Perspectives](#)")
- 3.6. Informations sur l'appel des survivants au Chancelier allemand Scholz et aux chefs d'État et de gouvernement du G7 pour mener une action visant à mettre fin à la violence sexuelle dans l'enfance ([Survivors' call on German Chancellor Scholz & G7 Heads of State and Government to lead action to end childhood sexual violence](#))

4. Projets de coopération du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

- 4.1. État d'avancement des projets en cours
- 4.2. Informations sur les projets à venir
- 4.3. État des lieux concernant la contribution volontaire consacrée au « projet sur le mécanisme de suivi de la Convention de Lanzarote »

5. Questions procédurales

- 5.1. Poursuite de l'examen des amendements suggérés au règlement intérieur du Comité (document T-ES(2021)35 rév.)
- 5.2. Échange de vues sur les suggestions avancées par les organisations de la société civile pour renforcer la coopération avec le Comité de Lanzarote, telles qu'elles sont présentées dans leur rapport sur « La mise en œuvre de la Convention de Lanzarote et l'engagement avec le Comité de Lanzarote : Perspective de la société civile »

- 5.3. Informations sur la préparation des profils de pays pilotes, présentation d'un modèle et échange de vues sur la voie à suivre
- 5.4. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion
- 6. Questions diverses**

Dates des prochaines réunions

- **37^{ème} réunion, 29 juin – 1^{er} juillet 2022** (Strasbourg/hybride, dates exactes à confirmer)
- **38^{ème} réunion, 29 novembre - 2 décembre 2022** (Strasbourg/hybride)

Annexe II

Déclaration du Comité de Lanzarote sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels suite à l'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine (adoptée le 10 mars 2022)

Rappelant que l'agression militaire injustifiable et non provoquée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, en violation du droit international et des droits de l'homme, y compris des droits des enfants, a été fermement condamnée par le Conseil de l'Europe,

Affirmant que la sécurité et la protection de tous les enfants doivent être une priorité et que les enfants en situation de vulnérabilité tels que les enfants non accompagnés et disparus courent un risque plus élevé d'exploitation et d'abus sexuels,

Notant le nombre croissant d'enfants réfugiés, migrants et déplacés à l'intérieur du pays, et reconnaissant le besoin urgent de mettre en place des passages sûrs,

Le Comité de Lanzarote réitère solennellement, dans le contexte actuel, sa [déclaration sur la protection des enfants migrants et réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels](#) adoptée le 28 juin 2018, qui appelle les Etats parties à la Convention à :

1. *veiller aux droits et à l'intérêt supérieur de l'enfant en toutes circonstances, indépendamment de son statut migratoire ;*
2. *assurer le suivi des recommandations énoncées dans le rapport de son cycle de suivi urgent « [Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels](#) » ;*
3. *agir contre le risque d'exposition à l'exploitation et aux abus sexuels spécifique aux enfants migrants et réfugiés, en tenant compte de la vulnérabilité accrue engendrée par des facteurs tels que la privation de liberté, la séparation de leur famille, un accueil et des soins inadaptés et l'absence de systèmes de tutelle efficaces ;*
4. *coopérer avec les parties prenantes pertinentes en Europe et au-delà afin de :*
 - *prévenir toute exposition des enfants migrants et réfugiés au risque d'exploitation et d'abus sexuels ;*
 - *fournir un soutien et une assistance appropriés aux enfants victimes d'exploitation et d'abus sexuels pour leur rétablissement physique et psychosocial ;*
 - *lutter contre l'impunité des délinquants sexuels.*

Annexe III

Déclaration de la membre ukrainienne du Comité de Lanzarote

Chers membres du Comité,

L'heure n'est vraiment pas aux longs discours.

Mon pays est en proie aux flammes, au sang et à la mort. Hier, la Fédération de Russie a bombardé une clinique et une maternité à Marioupol.

Ils tuent brutalement des femmes, des enfants et des personnes âgées en Ukraine.

Ils continuent à détruire nos villes et villages à coups de missiles et de bombes.

J'espère que vous êtes au courant de ces faits.

Les Ukrainiens apprécient grandement tout le soutien que le monde leur apporte en ce moment.

Je veux toutefois vous rappeler aujourd'hui que l'Ukraine fait partie de la famille de Lanzarote depuis 2012.

En principe, quand quelque chose arrive à un membre de la famille, les autres l'aident ou tentent de l'aider autant que possible.

Alors, si vous nous acceptez comme vos égaux au sein de cette famille, c'est précisément maintenant qu'il faut nous aider. Nous en avons besoin.

Oui, le Comité a un mandat qui régit nos activités et nos responsabilités. L'Ukraine l'accepte pleinement, sans aucune contestation.

C'est la raison pour laquelle je ne m'adresse pas au Comité en tant que tel, mais à chacune et chacun d'entre vous.

Je vous invite à exprimer votre propre opinion, à indiquer votre position personnelle, pour soutenir mon pays aujourd'hui.

Je vous invite à vous associer de quelque manière que ce soit à ceux qui demandent la fermeture de l'espace aérien au-dessus de l'Ukraine pour sauver des Ukrainiens.

Je comprends tout à fait que vous ayez pu recevoir des instructions et recommandations en tant que représentants officiels de vos pays.

En même temps, je vous conjure de ne pas avoir peur de montrer votre attachement humain aux idéaux de liberté et de démocratie.

Je vous invite à contribuer personnellement, de quelque façon que ce soit, à secourir les enfants ukrainiens.

Je vous demande d'inclure ma déclaration dans le procès-verbal de la réunion.

Enfin, et j'insiste sur ce point, chacun est libre d'agir comme il l'entend, mais je vous invite à le faire.

Je vous remercie.

Annexe IV

Liste des participants

MEMBERS / MEMBRES

STATE PARTIES TO THE CONVENTION / ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION

ALBANIA / ALBANIE	<p>1. Ms Alma TANDILI Apologised / Excusée Chairperson of the State Agency for the Rights and Protection of the Child Ministry of Social Affairs, Youth and Equality</p> <p>2. Ms Kleopatra GJIKA Specialist Protection and Monitoring of Child Rights State Agency for the Rights and Protection of the Child Ministry of Health and Social Protection</p> <p>3. Ms Arda HOXHA Apologised / Excusée Head of Sector of Protection and Monitoring of Child Rights Ministry of Health and Social Protection</p>
ANDORRA / ANDORRE	<p>Ms Lara FORTÓ RIBERA Psychologist Child and Youth Care Department Ministry of Social Affairs, Youth and Equality</p>
ARMENIA / ARMÉNIE	<p>Ms Gayane HOVAKIMYAN Apologised / Excusée Deputy Director Center for Implementation of Legal Education and Rehabilitation Programs Ministry of Justice</p>
AUSTRIA / AUTRICHE	<p>Ms Madalena PAMPALK-LORBEER Public Prosecutor / Consultant Section IV – Criminal Law Division IV 1 – Substantive Criminal Law Federal Ministry for Justice</p>
AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN	<p>1. Mr Samir GARAYEV Apologised / Excusé Head of Division Main Department on Combatting Trafficking in Human Beings Ministry of Internal Affairs</p> <p>2. Ms Raida AMIRBAYOVA Chief Advisor Department on Work with Regional Centres State Committee for Family, Women and Children Affairs</p>

BELGIUM / BELGIQUE	<p>1. Ms Christel DE CRAIM Head of Service Service for Criminal Policy FPS Justice</p> <p>2. Ms Valérie GENGOUX Service for Criminal Policy FPS Justice</p>	CHAIRPERSON / PRÉSIDENTE Apologised / Excusée
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE	Ms Tijana BOROVIČANIN High Expert Associate Sector for Human Rights Ministry for Human Rights and Refugees	
BULGARIA / BULGARIE	<p>1. Mr Yanko KOVACHEV State Expert “Child Policies and Programs, Strategic Development and Coordination” Directorate State Agency for Child Protection</p> <p>2. Ms Milena ANASTASOVA Expert State Agency for Child Protection</p>	
CROATIA / CROATIE	<p>Ms Marlena JUKIĆ Head of Service Service for criminal substantive law regulations Sector for criminal law regulations Directorate for criminal law Ministry of Justice</p>	Apologised / Excusée
CYPRUS / CHYPRE	Ms Hara TAPANIDOU Principal Social Services Officer Social Welfare Services Ministry of Labour, Welfare and Social Insurance	
CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Ms Aneta PRCHLÍKOVÁ Senior Ministerial Counsellor Criminal Law Unit Legislative Department Ministry of Justice	
DENMARK / DANEMARK	Ms Anne Sofie BRIX Head of Section Criminal Law Division Ministry of Justice	Apologised / Excusée
ESTONIA / ESTONIE	<p>1. Ms Brit TAMMISTE Adviser Criminal Policy Department Ministry of Justice</p> <p>2. Ms Maarja KÄRSON Department of Children and Families Ministry of Social Affairs</p>	

FINLAND / FINLANDE	Ms Helinä HEIKKINEN Legal Officer Unit for Human Rights Courts and Conventions Legal Service Ministry for Foreign Affairs
FRANCE / FRANCE	Mme Bertille DOURTHE MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU Magistrate – Rédactrice au bureau de la négociation pénale européenne et internationale Direction des affaires criminelles et des grâces Ministère de la justice
GEORGIA / GÉORGIE	Ms Ketevan TATUASHVILI Apologised / Excusée Adviser Human Rights Secretariat Administration of the Government
GERMANY / ALLEMAGNE	Ms Jana BEWERSDORFF Senior Public Prosecutor Division II A 7 Federal Ministry of Justice and Consumer Protection
GREECE / GRÈCE	Mr George NIKOLAIDIS Director Department of Mental Health and Social Welfare Centre for the Study and Prevention of Child Abuse and Neglect Institute of Child Health
HUNGARY / HONGRIE	1. Ms Csenge Diána TÓTH Legal Adviser Deputy Secretariat of State for Criminal Law Codification Ministry of Justice 2. Ms Dorottya HUSZÁR Apologised / Excusée Head of Department Department for Child Protection and Guardianship Affairs State Secretariat for Social Affairs Ministry of Human Capacities
ICELAND / ISLANDE	1. Ms Erna Kristín BLÖNDAL Director Ministry of Education and Children 2. Ms Halldóra DRÖFN GUNNARSDÓTTIR Senior Adviser Ministry of Education and Children 3. Ms Silja STEFÁNSDÓTTIR Legal Adviser Ministry of Education and Children

IRELAND / IRLANDE	<p>1. Mr Cormac FLOOD Cyber Security Policy SMR and Applied Policy Criminal Justice Department of Justice</p> <p>2. Ms Corah CAPLES Assistant Principal Officer Criminal Justice Policy Department of Justice</p>	
ITALY / ITALIE	<p>1. Ms Tiziana ZANNINI Director General Presidency of the Council of Ministers Department for Family Policies</p> <p>2. Ms Elena FALCOMATÀ Senior Expert Presidency of the Council of Ministers Department for Family Policies</p> <p>3. Ms Ester di NAPOLI Presidency of the Council of Ministers Department for Family Policies</p>	Apologised / Excusée
LATVIA / LETTONIE	<p>1. Ms Indra GRATKOVSKA Director Department of Criminal Law Ministry of Justice</p> <p>2. Ms Kristiāna KALNIŅA Lawyer Department of Criminal Law Ministry of Justice</p>	
LIECHTENSTEIN / LIECHTENSTEIN	<p>1. Mr Claudio NARDI Counsellor Division for Economic Affairs and Development Office for Foreign Affairs</p> <p>2. Ms Sarah FRICK Psychologist Children and Youth Service Division Office of Social Services</p>	Apologised / Excusé
LITHUANIA / LITUANIE	<p>Ms Laura PURINĖ Senior Adviser Family and Child Rights Protection Group Ministry of Social Security and Labour</p>	Apologised / Excusée
LUXEMBOURG / LUXEMBOURG	<p>1. Mme Marguerite KRIER Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe Service des droits de l'enfant, chef de service Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse</p>	Apologised / Excusée

	<p>2. Mme Anna ILINA Attachée Service des droits de l'enfant Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse</p> <p>3. Mme Fabienne ABENS Professeur détaché Service des droits de l'enfant Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse</p>	
MALTA / MALTE	<p>Ms Lorna MUSCAT</p> <p>Head of Office Office of the Commissioner for Children</p>	MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU
REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	<p>Mr Artur DEGTEARIOV Head of the Child Pornography Crime Investigation Section Cybercrime Investigation Directorate National Investigation Inspectorate General Police Inspectorate Ministry of Internal Affairs</p>	
MONACO / MONACO	<p>1. Mme Corinne MAGAIL Chargée de mission Direction des Affaires Internationales Ministère d'Etat</p> <p>2. Mme Dalila MEHDI Administrateur Division de l'Inclusion Sociale et du Handicap Direction de l'Action et de l'Aide Sociales</p>	Apologised / Excusée
MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO	<p>Ms Svetlana SOVILJ Head of the Department for Protection of Children and Youth Directorate of Social Welfare and Child Protection Ministry of Labour and Social Welfare</p>	Apologised / Excusée
NETHERLANDS / PAYS-BAS	<p>1. Mr Luuk ESSER Senior policy advisor on sexual violence (coordinator) Crime and Security Department Law Enforcement and Crime Prevention Department Directorate-General for the Administration of Justice and Law Enforcement Ministry of Justice and Security</p> <p>2. Ms Britt ELSTRODT Crime and Security Department Law Enforcement and Crime Prevention Department Directorate-General for the Administration of Justice and Law Enforcement Ministry of Justice and Security</p>	MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU Apologised / Excusé

NORTH MACEDONIA / <i>MACÉDOINE DU NORD</i>	Mr Dušan TOMŠIČ Ministry of Labour and Social Policy	Apologised / Excusé
NORWAY / NORVÈGE	Ms Maria Brit ESPINOZA Special Adviser International Affairs Department of Childhood, Youth and Family Affairs Ministry of Children and Families	
POLAND / POLOGNE	1. Ms Magdalena BOCHIŃSKA Chief Specialist Victims' Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice 2. Ms Agnieszka MATYSEK Chief Specialist – Judge Victims' Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice	
PORTUGAL / PORTUGAL	Ms Maria José CASTELLO-BRANCO Legal Adviser Civil Justice Unit International Affairs Department Directorate General for Justice Policy Ministry of Justice	VICE-CHAIRPERSON / <i>VICE-PRÉSIDENTE</i>
ROMANIA / ROUMANIE	Ms Alina ION Legal Adviser Department for Drafting Legislation Ministry of Justice	
RUSSIAN FEDERATION / <i>FÉDÉRATION DE RUSSIE</i>		
SAN MARINO / <i>SAINT-MARIN</i>	Ms Giulia SANTI Directorate of Legal Affairs Department of Foreign Affairs	Apologised / Excusée
SERBIA / SERBIE	Mr Stevan POPOVIĆ Independent Advisor Family Protection Department Ministry of Family Welfare and Demography	
SLOVAK REPUBLIC / <i>RÉPUBLIQUE SLOVAQUE</i>	Ms Petra GRZNÁROVÁ National Coordination Centre for Resolving the Issues of Violence against Children (NCC) Ministry of Labour, Social Affairs and Family	
SLOVENIA / SLOVÉNIE	Ms Jana LOVŠIN Head of the Department of European Affairs and International Cooperation Ministry of Justice	

SPAIN / ESPAGNE	Awaiting nomination / Nomination en attente
SWEDEN / SUÈDE	Mr Per-Anders SUNESSON Deputy Director-General Division for EU and International Affairs Ministry of Health and Social Affairs
SWITZERLAND / SUISSE	Mme Anita MARFURT Juriste Unité Droit pénal international Office fédéral de la justice Département fédéral de justice et police
TUNISIA / TUNISIE	<p>1. Mme Faten SEBEI Apologised / Excusée Juge de 3^{ème} grade Chargée de mission au Cabinet de la Ministre Bureau de suivi du travail gouvernemental et parlementaire Ministère de la Femme, de la Famille et des Personnes âgées</p> <p>2. Mme Jamila BETTAIEB Apologised / Excusée Directrice des droits des enfants Ministère de la Femme, de la Famille et des Personnes âgées</p>
TURKEY / TURQUIE	Mr İlhan YÜCEL Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice
UKRAINE / UKRAINE	Ms Svitlana ILCHUK Director Legal Support and Monitoring of the Implementation of the UN Convention on Children’s Rights Ministry of Social Policy
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	<p>1. Ms Rosa SINCLAIR WILSON International Lead Tackling Child Sexual Abuse Unit Public Safety Group Home Office</p> <p>2. Mr Philip KERR Tackling Child Sexual Abuse Unit Public Safety Group Home Office</p>

PARTICIPANTS / PARTICIPANTS**STATES HAVING PARTICIPATED IN THE DRAFTING OF THE CONVENTION / ÉTATS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION**

CANADA / CANADA	Awaiting nomination / Nomination en attente
------------------------	--

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE	Mme Alessandra AULA Secrétaire Générale Bureau international catholique de l'enfance (BICE) Genève, Suisse
JAPAN / JAPON	Awaiting nomination / Nomination en attente Mme Nadia RICHER Bureau de l'Observateur Permanent du Japon auprès du Conseil de l'Europe c/o Consulat Général du Japon
MEXICO / MEXIQUE	Awaiting nomination / Nomination en attente Mme Eva PIZANO CEJKA Adjointe à l'Observateur Permanent / Première Secrétaire Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe
UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Awaiting nomination / Nomination en attente

STATE INVITED BY THE COMMITTEE OF MINISTERS TO ACCEDE TO THE CONVENTION / ÉTAT INVITÉ PAR LE COMITÉ DES MINISTRES À ADHÉRER À LA CONVENTION

MOROCCO / MAROC	<p>1. M. Abderrazzak ADNANI Apologised / Excusé Chef de la Division de l'Enfance Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille</p> <p>2. Mme Lamiaa BEGHIEL Apologised / Excusée Cheffe du Service de la Protection des Enfants en Situation Difficile Division de l'Enfance – DPFEPA Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille</p> <p>3. M. Yassin OUAOUICHA Cadre à la Division de l'Enfance Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille</p>
------------------------	---

INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES

COUNCIL OF THE BALTIC SEA STATES (CBSS) / CONSEIL DES ÉTATS DE LA MER BALTIQUE (CEMB)	Ms Olivia LIND HALDORSSON Apologised / Excusée Head of the Children at Risk Unit
--	---

<p>EUROPEAN NETWORK OF NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS (ENNHRI) / RÉSEAU EUROPEEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME (REINDH)</p>	<p>Ms Debbie KOHNER Secretary General Permanent Secretariat</p> <p style="text-align: right;">Apologised / Excusée</p>
<p>EUROPEAN NETWORK OF OMBUDSMANS FOR CHILDREN (ENOC) / RÉSEAU EUROPEEN DES OMBUDSMANS POUR ENFANTS (ENOC)</p>	<p>Awaiting nomination / Nomination en attente</p>
<p>EUROPEAN PARLIAMENT / PARLEMENT EUROPÉEN</p>	<p>Mr Emilio PUCCIO Secretary General European Parliament Intergroup on Children's Rights</p> <p style="text-align: right;">Apologised / Excusé</p>
<p>EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE</p>	<p>1. Mr Antonio LABRADOR JIMENEZ Policy Officer – Fight Against Cybercrime and Child Sexual Abuse Unit D4: Cybercrime Directorate General for Migration and Home Affairs European Commission</p> <p>2. Ms Annette CASSAR Unit D4: Cybercrime Directorate General for Migration and Home Affairs European Commission</p> <p style="text-align: right;">Apologised / Excusé</p>
<p>EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS (FRA) / AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPEENNE (FRA)</p>	<p>Ms Astrid PODSIADLOWSKI Head of Child Rights Sector Equality and Citizens Rights Department</p> <p style="text-align: right;">Apologised / Excusée</p>
<p>EUROPOL</p>	<p>Mr Anton Toni KLANČNIK Specialist in AP Twins O3 European Cybercrime Centre (EC3)</p>
<p>INTERNATIONAL ORGANISATION OF LA FRANCOPHONIE (IOF) / ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)</p>	<p>Mme Delphine COUVEINHES-MATSUMOTO Spécialiste de programme Direction « affaires politiques et gouvernance démocratique » (DAPG)</p> <p style="text-align: right;">Apologised / Excusée</p>
<p>INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION (ITU) / UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (UIT)</p>	<p>Ms Carla LICCIARDELLO Corporate Strategy Division</p> <p style="text-align: right;">Apologised / Excusée</p>

INTERPOL	<p>1. Mr Uri SADEH Apologised / Excusé Coordinator Crimes against Children Unit VCO/Organized and Emerging Crime Directorate</p> <p>2. Mr Michael FERGUSON Policy Analyst Crimes against Children Unit Vulnerable Communities, Organized and Emerging Crime Directorate</p>
UNICEF	<p>1. Mr Artashes MIRZOYAN Apologised / Excusé Partnerships Advisor Europe & Central Asia Regional Office (ECARO)</p> <p>2. Ms Ina VERZIVOLLI Apologised / Excusée Child Protection Specialist Europe & Central Asia Regional Office (ECARO)</p>
UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR) / HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)	<p>1. Mr Andreas WISSNER Apologised / Excusé UNHCR Representative to the European Institutions in Strasbourg</p> <p>2. Ms Delphine LENEUTRE Legal Associate / Associée juridique UNHCR Representation to the European Institutions in Strasbourg</p>
UNITED NATIONS SPECIAL RAPPORTEUR ON THE SALE AND SEXUAL EXPLOITATION OF CHILDREN / RAPPORTEUSE SPECIALE DES NATIONS UNIES SUR LA VENTE ET L'EXPLOITATION SEXUELLE D'ENFANTS	<p>Ms Mama Fatima SINGHATEH Apologised / Excusée Special Rapporteur on the sale and sexual exploitation of children, including child prostitution, child pornography and any other child sexual abuse material</p>
WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO) / ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)	<p>Mr Jonathon PASSMORE Apologised / Excusé Programme Manager - Violence and Injury Prevention World Health Organization Regional Office for Europe</p>

COUNCIL OF EUROPE INSTITUTIONS AND BODIES / INSTITUTIONS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

ADVISORY COUNCIL ON YOUTH / CONSEIL CONSULTATIF SUR LA JEUNESSE	Awaiting nomination / Nomination en attente
CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE	<p>Ms Bénédicte COLIN Policy Manager Federation of Catholic Family Associations in Europe (FAFCE)</p>

CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE	Ms Brigitte van den BERG Netherlands Rapporteur for Children's Rights	Apologised / Excusée
COUNCIL OF EUROPE COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS / COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE	Ms Dunja MIJATOVIĆ Commissioner for Human Rights	Apologised / Excusée
CYBERCRIME CONVENTION COMMITTEE (T-CY) / COMITÉ DE LA CONVENTION SUR LA CYBERCRIMINALITÉ (T-CY)	Ms Cristina SCHULMAN Chair of the T-CY Legal Adviser Directorate International of Law and Judicial Cooperation Ministry of Justice Bucharest, Romania	Apologised / Excusée
EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS (CDPC) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)	Awaiting nomination / Nomination en attente	
EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION (CDCJ) / COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ)	Awaiting nomination / Nomination en attente	
GOVERNMENTAL COMMITTEE OF THE EUROPEAN SOCIAL CHARTER AND THE EUROPEAN CODE OF SOCIAL SECURITY (T-SG) / COMITÉ GOUVERNEMENTAL DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE ET DU CODE EUROPÉEN DE SECURITÉ SOCIALE (T-SG)	Awaiting nomination / Nomination en attente	
PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE	1. Baroness Doreen MASSEY Member of the Sub-Committee on Children Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development 2. M. Jean-Pierre GRIN Membre de la Sous-commission sur les enfants Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable	Apologised / Excusée

STEERING COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS (CDDH) / COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME (CDDH)	Mme Brigitte KONZ Présidente du Tribunal Tribunal d'Arrondissement de Diekirch Luxembourg	Apologised / Excusée
--	---	-----------------------------

OBSERVERS / OBSERVATEURS**NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

ECPAT INTERNATIONAL	Ms Stana BUCHOWSKA Regional Coordinator for Eastern Europe and Central Asia	
eNACSO (European NGO Alliance for Child Safety Online)	Mr Miguel TORRES GARCIA Deputy CEO/Chief Operation Officer Child Focus Belgium	Apologised / Excusé
"HOPE FOR CHILDREN" CRC Policy Center Cyprus	Ms Katerina MELISSARI Child Protection Coordinator	
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF YOUTH AND FAMILY JUDGES AND MAGISTRATES (IAYFJM) / ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE (AIMJF)	M. Daniel PICAL Magistrat honoraire représentant l'AIMJF auprès du Conseil de l'Europe	
MISSING CHILDREN EUROPE	1. Ms Aagje IEVEN Secretary General 2. Ms Louise BONNEAU Senior Policy and Advocacy Officer 3. Ms Chloë ROSSENBACKER Policy and Programmes Intern	Apologised / Excusée Apologised / Excusée
SAVE THE CHILDREN INTERNATIONAL	Ms Tiina-Maria LEVAMO Senior Child Rights and Advocacy Advisor Save the Children Finland	

OTHER STAKEHOLDERS / AUTRES PARTIES PRENANTES

INHOPE (International Association of Internet Hotlines)	1. Mr Denton HOWARD Executive Director 2. Ms Katarzyna STACIWA	Apologised / Excusé
--	--	----------------------------

INTERNET WATCH FOUNDATION (IWF)	1. Mr Michael TUNKS Senior Policy and Public Affairs Manager 2. Ms Abigail FEDOROVSKY Policy and Public Affairs Officer	
WePROTECT Global Alliance	1. Mr Iain DRENNAN Executive Director 2. Ms Chloe SETTER Head of Advocacy, Policy & Research	Apologised / Excusé

SPEAKER / INTERVENANTE

PROTECT CHILDREN FINLAND	Ms Anna OVASKA Specialist in Global Criminal Law	
---------------------------------	--	--

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire**

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable	Ms Yulia PERERVA Secretary to the Committee / <i>Secrétaire de la commission</i>	Apologised / Excusée
---	--	-----------------------------

Office of the Commissioner for Human Rights / Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme

Division I / Division I	Ms Charlotte ALTENHÖNER-DION Adviser / <i>Conseillère</i>	Apologised / Excusée
--------------------------------	---	-----------------------------

Office of the Secretary General's Special Representative on Migration and Refugees / Bureau du représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés

SRSG on Migration and Refugees / RSSG sur les migrations et les réfugiés	Ms Carolina LASÉN DIAZ Legal Adviser / <i>Conseillère juridique</i>	Apologised / Excusée
SRSG on Migration and Refugees / RSSG sur les migrations et les réfugiés	Ms Leanne DIGNEY Intern / <i>Stagiaire</i>	

DGII: Directorate General of Democracy / DG II: Direction Générale de la Démocratie**Directorate of Anti-discrimination / Direction de l'anti-discrimination**

Directorate of Anti-discrimination / Direction de l'anti-discrimination	Mr Jeroen SCHOKKENBROEK Director / Directeur
--	--

Children's Rights and Sport Values Department / Service des Droits des Enfants et des Valeurs du Sport

Children's Rights Division / Division des droits des enfants	Ms Regína JENSDÓTTIR Head of Division / Chef de Division
Children's Rights Division / Division des droits des enfants	Ms Maren LAMBRECHT-FEIGL Programme Officer / Responsable de programme
Children's Rights Division / Division des droits des enfants	Ms Nadia BOUQUET Intern / Stagiaire
Children's Rights Division - Cooperation projects / Division des droits des enfants - Projets de coopération	Ms Stéphanie BUREL Senior Project Officer / Responsable principale de projet
Children's Rights Division - Cooperation projects / Division des droits des enfants - Projets de coopération	Ms Zaruhi GASPARYAN Senior Project Officer / Responsable principale de projet
Children's Rights Division - Secretariat of the Lanzarote Committee / Division des droits des enfants - Secrétariat du Comité de Lanzarote	Ms Gioia SCAPPUCCI Executive Secretary to the Lanzarote Committee / Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote
Children's Rights Division - Secretariat of the Lanzarote Committee / Division des droits des enfants - Secrétariat du Comité de Lanzarote	Mr Mikaël POUTIERS Secretary to the Lanzarote Committee / Secrétaire du Comité de Lanzarote

Children’s Rights Division - Secretariat of the Lanzarote Committee / <i>Division des droits des enfants - Secrétariat du Comité de Lanzarote</i>	Ms Ana GUERREIRO Policy Advisor / <i>Conseillère en politiques</i>
Children’s Rights Division - Secretariat of the Lanzarote Committee / <i>Division des droits des enfants - Secrétariat du Comité de Lanzarote</i>	Ms Faustine LABBADI Policy Officer / <i>Chargée de mission</i>
Children’s Rights Division - Secretariat of the Lanzarote Committee / <i>Division des droits des enfants - Secrétariat du Comité de Lanzarote</i>	Ms Corinne CHRISTOPHEL Assistant to the Lanzarote Committee / <i>Assistante du Comité de Lanzarote</i>

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Ms Lucie DE BURLET (Team leader)

Ms Amanda BEDDOWS

Ms Katia DI STEFANO (9/3)

Ms Rémy JAIN (9-10/3)

Ms Christine TRAPP (7-8/3)